

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1874

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Justice solidaire - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1874**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Justice solidaire - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération n° OP27O7174 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a adopté une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Le PATLy a été labellisé PAT de niveau 1 (en émergence) par l'État le 1^{er} juin 2021 au titre du programme national pour l'alimentation. Les 2 piliers de ce projet sont la résilience du territoire en lien avec la consolidation des filières de proximité et la justice alimentaire.

Par délibération du Conseil n° 2023-1605 du 27 mars 2023, la Métropole a adopté son projet métropolitain des solidarités (PMS) pour la période 2023-2027, feuille de route qui définit les chantiers stratégiques et les actions à mettre en œuvre par la Métropole pour venir en aide aux plus précaires. Les projets permettant de garantir à toutes et tous un accès à une alimentation de qualité ont été identifiés comme prioritaires dans l'axe sur la santé globale et durable et contribuent, également, aux enjeux de renforcement du pouvoir d'agir et d'inclusion.

II - Expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire métropolitaine à Lyon 8ème portée par l'association Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) Lyon Métropole pour le collectif Territoires à VivreS**1° - Contexte**

À l'initiative du groupement des épiceries solidaires Rhône-Alpes et de l'association VRAC, un collectif d'acteurs locaux de l'accessibilité alimentaire et de l'alimentation durable nommé Territoire à VivreS travaille, depuis 2 ans, sur les questions d'accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Inspiré par les principes d'une sécurité sociale alimentaire, le collectif propose d'expérimenter la mise en place d'une caisse solidaire alimentaire adaptée au contexte local et s'appuyant sur les acteurs du territoire.

Cette expérimentation bénéficierait d'un budget collectif :

- permettant de distribuer une somme mensuelle à un panel d'habitants volontaires majoritairement en situation de précarité,

- dépensable dans des lieux de distribution alimentaire et pour des produits avec des critères de qualité définis collectivement,
- géré de manière démocratique avec les personnes concernées.

En apportant une 1^{ère} réponse à l'inégalité d'accès à l'alimentation, cette expérimentation alimentaire vise à identifier les leviers et conditions d'amélioration de l'accès des habitants à des aliments sains, produits dans des conditions respectueuses de l'environnement. Elle vise, également, à contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables, notamment dans les territoires qui en sont privés, pour répondre à l'enjeu d'une accessibilité géographique à l'alimentation. Enfin, sa construction et sa mise en place s'inscrivent dans une logique d'encapacitation et de démocratisation alimentaire pour aller au-delà des obstacles culturels et symboliques auxquels font face les personnes les plus modestes.

2° - Objectifs

Il est proposé d'expérimenter le projet de Sécurité sociale alimentaire métropolitaine (SESAME) sur un territoire précis de la Métropole en 2023-2024 afin de construire et tester la mise en œuvre du dispositif et d'assurer un suivi et une évaluation précise dans l'objectif de son essaimage à terme sur l'ensemble de la Métropole.

Le territoire de Lyon 8ème a été retenu au regard des caractéristique suivantes :

- 85 170 habitants aux profils socio-économiques mixtes, dont 22 % en quartiers politique de la ville et un taux de pauvreté de 16 % entraînant des situations de précarité alimentaire,
- une mobilisation des structures locales de l'action sociale autour des questions d'alimentation, notamment les Maisons de la Métropole de Lyon 8ème investies sur ce sujet,
- plusieurs structures associatives prêtes à participer à la démarche dont la Maison engagée et solidaire de l'alimentation (MESA) animée par les associations VRAC et Récup et Gamelles, le Secours catholique, Habitat et humanisme, 2 épicerie sociale et solidaires, 2 centres sociaux, etc.,
- la présence de lieux d'approvisionnement de proximité de qualité, dont la MESA et les épicerie Epi c'est bon et Epicentre, mais aussi la ferme du 8ème cèdre, la Miecyclette, le réseau des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne,
- une dynamique autour d'un 1^{er} collectif d'habitants dans le cadre des Tables du 8ème, démarche de démocratie alimentaire initiée fin 2022.

Le projet sera déployé en plusieurs phases :

- 2023 : phase d'ingénierie de l'expérimentation permettant de construire le modèle de l'expérimentation avec les partenaires, les travailleurs sociaux et les habitants,
- 2024 : test du dispositif et ajustement avec les personnes concernées, en agrandissant le groupe d'expérimentation de manière progressive,
- 2025 : mise en perspective et enseignements de l'expérimentation pour nourrir la réflexion sur les modalités d'intervention futures de la Métropole, notamment en termes de gouvernance mais aussi d'adaptabilité du dispositif à des territoires aux caractéristiques différentes et préparation de conditions favorables à l'éventuel déploiement de l'expérimentation sur d'autres territoires.

Le collectif propose également de structurer et d'animer un réseau métropolitain de démocratie alimentaire, regroupant différentes initiatives en cours et à venir sur le territoire métropolitain.

Un dispositif d'évaluation sera mis en place sur l'impact de la démarche, avec des indicateurs associés.

Ce projet d'expérimentation SESAME s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine et du PATLy dont il rejoint les objectifs en termes de justice alimentaire et de développement d'une culture de l'alimentation saine et responsable. Il s'inscrit, également, dans le cadre du PMS dont il rejoint, notamment, les objectifs en termes de santé globale et durable, de renforcement du pouvoir d'agir et d'inclusion.

3° - Plan de financement

Le coût total de ce projet est estimé à 479 931 € pour 18 mois. La participation de la Métropole est sollicitée à hauteur de 298 072 €. L'association VRAC Lyon Métropole sera le porteur financier pour le compte de Territoires à VivreS.

Le budget prévisionnel du projet, pour les années 2023-2024, est le suivant :

Type de dépenses	Montant des dépenses (en € TTC)	Type de recettes	Montant des recettes (en € TTC)
achats (fournitures, marchandises)	9 400	État - appel à projets Mieux manger pour tous	181 859
prestation de service (moyen de paiement, formations, actions d'aller-vers, etc.)	94 600	Métropole	298 072
transfert monétaire et budget citoyen	203 000		
charges de personnel et de fonctionnement	151 187		
autres services extérieurs (communication, déplacements, etc.)	21 744		
Total	479 931	Total	479 931

Pour mémoire, une subvention d'un montant de 24 000 € a été attribuée, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1283 du 11 avril 2022, au profit de l'association VRAC Lyon Métropole pour l'animation d'initiatives de démocratie alimentaire sur 2 territoires afin de préparer, avec des habitants en situation de précarité, la mise en place de dispositifs favorisant l'accessibilité financière à une alimentation de qualité.

II - Projet Jeunesse et transition alimentaire sur le territoire lyonnais avec la Ville de Lyon

1° - Contexte

Dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine et du PATLy, la Métropole porte des objectifs et des ambitions fortes en termes de justice alimentaire et de développement d'une culture de l'alimentation saine et responsable.

Aussi, souhaite-t-elle pouvoir soutenir et promouvoir le développement de nouveaux modèles de justice alimentaire et permettre le passage d'une aide alimentaire à un droit à une alimentation saine et durable. Dans ce cadre, la Métropole s'associe à la Ville de Lyon qui a mis en œuvre, en 2022, un projet collaboratif en partenariat avec plusieurs acteurs locaux. Cette expérimentation auprès d'étudiants a permis de définir et de tester des dispositifs d'accompagnement et d'éducation du public-cible en partenariat avec la Chaire TrALIM (transitions alimentaires) de l'Université Lyon 2, Agribio Rhône Loire, La Gonette, la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole.

Un panel de 250 étudiants a ainsi pu être accompagné suivant différentes modalités combinant ou non un dispositif d'accompagnement financier (versement mensuel de 50 gonettes sur 12 mois afin de tester l'utilité d'une monnaie locale) avec un dispositif de sensibilisation animé par Agribio Rhône Loire (conférence-débat sur l'agriculture biologique, visite de fermes et ateliers de cuisine).

Les résultats de l'expérimentation montrent que la combinaison des 2 dispositifs est la modalité ayant le plus d'impact sur la transition alimentaire des étudiants vers une alimentation plus saine, locale et durable. Un certain nombre de freins ont également été mis en avant, notamment concernant la mobilisation des étudiants dans la durée.

2° - Objectifs

La poursuite de cette expérimentation est programmée en 2023 avec l'ambition d'élargir les actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire à l'ensemble des jeunes adultes précaires. Cela se traduit, notamment, par une nouvelle collaboration avec les acteurs locaux (Chaire TrALIM de l'Université Lyon 2, Agribio Rhône Loire, association La Gonette). Pour cette 2^{ème} expérimentation, un panel de 360 étudiants et jeunes adultes de 18 à 30 ans en situation de précarité alimentaire seront accompagnés par un dispositif d'aide financière (test sur 3 durées) et la moitié d'entre eux par un dispositif d'éducation alimentaire et de sensibilisation à l'agriculture biologique locale. Une évaluation qualitative et quantitative sera menée pour mesurer scientifiquement si ces dispositifs permettent un changement d'habitudes à court et moyen termes, s'ils sont pérennisables et transposables, et mettre en lumière les mécanismes sous-jacents aux changements de comportement. La Métropole s'associe, dans ce cadre, à la Ville de Lyon pour lui apporter son soutien financier et

ainsi permettre la mise à l'échelle de cette action.

3° - Plan de financement

Le coût total de ce projet est estimé à 335 826 € pour les années 2023-2024. La participation de la Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 €. Cette subvention, versée à la Ville de Lyon, pourra faire l'objet d'une redistribution en tout ou partie aux associations partenaires du projet.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

Type de dépenses	Montant des dépenses (en € TTC)	Type de recettes	Montant des recettes (en € TTC)
coordination de projet/ingénierie	72 800	État - appel à projets Mieux manger pour tous	227 326
communication/mobilisation du public	7 000	État - DRAAF	30 000
gonettes numériques dont frais d'adhésion	234 000	Métropole	30 000
animations et ateliers de sensibilisation	19 026	Ville de Lyon	48 500
étude d'impact et restitution	3 000		
Total	335 826	Total	335 826

Pour mémoire, une subvention d'un montant de 30 000 € a été attribuée, par délibération du Conseil n° 2021-0693 du 27 septembre 2021, au profit de la Ville de Lyon pour la 1^{ère} phase de l'expérimentation.

III - Appui aux travaux et équipement de la cuisine professionnelle du tiers-lieu alimentaire du Faitout accueilli au technicentre de La Mulatière

1° - Contexte

Les associations Singa Lyon et Bellebouffe se sont associées, courant 2021, pour créer ensemble et avec les acteurs du territoire un tiers-lieu alimentaire dédié à l'hospitalité et la justice alimentaire appelé Le Faitout. Ces 2 associations ont créé, en 2023, l'association Tiers-lieu de l'inclusion et de l'alimentation Lyon Métropole qui a, notamment, pour objet la gestion de ce lieu ressource. Pensé comme un laboratoire de l'inclusion et des transitions alimentaires, le Faitout ouvre progressivement ses portes à partir du printemps 2023, sur une partie des locaux du technicentre de La Mulatière.

Ce tiers-lieu regroupe plusieurs fonctions avec :

- un restaurant/traiteur écologique (proposant des activités d'insertion aux métiers de la cuisine en tension), une cuisine pédagogique, un espace épicerie,
- un espace de coworking partagé inclusif,
- un centre de formation,
- un jardin pédagogique avec des composteurs,
- des espaces de convivialité garantissant un accueil universel et permettant d'accueillir des événements.

L'association Singa investit ce tiers-lieu comme un espace ressource pour l'inclusion des personnes réfugiées et y développe des temps de rencontres favorisant la création de liens entre les personnes réfugiées et leur société d'accueil ainsi que la consolidation d'un réseau socioprofessionnel pour les nouveaux arrivants. L'association Bellebouffe coordonne l'offre de restauration, l'épicerie et la programmation événementielle autour des enjeux de transition et de justice alimentaires.

La Métropole a accompagné l'association Singa, en 2022, à travers une subvention d'investissement de 50 000 € pour les travaux et aménagement du tiers-lieu (hors cuisine et salle de restauration).

Afin de proposer une offre de restauration et d'épicerie de qualité et accessible aux habitants du quartier et aux personnes fréquentant le lieu, ainsi qu'un espace de développement des savoir-faire et compétences professionnelles dans le secteur de la cuisine, l'association Tiers-lieu de l'inclusion et de l'alimentation Lyon

Métropole a souhaité poursuivre les travaux d'aménagement et investir dans les équipements du volet alimentation au rez-de-chaussée du tiers-lieu.

2° - Objectif

L'objectif est d'aménager et d'équiper la cuisine professionnelle, la cantine et le café solidaire, ainsi que la cuisine pédagogique et les composteurs. Ce projet s'inscrit dans la politique agricole et alimentaire et le PATLy ainsi que dans la politique d'hospitalité et d'urbanisme transitoire de la Métropole.

3° - Plan de financement

L'association Tiers-lieu de l'inclusion et de l'alimentation Lyon Métropole sollicite la Métropole pour un soutien en investissement à hauteur de 50 000 € pour l'aménagement et l'équipement des espaces liés au volet alimentation du tiers-lieu, sur un budget total de 64 276 €.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

Type de dépenses	Montant des dépenses (en € TTC)	Type de recettes	Montant des recettes (en € TTC)
travaux d'aménagement cuisine et espaces de restauration	36 421	fondation Ekibio	2 500
équipements cuisine et espaces de restauration	25 355	fondation AG2R La Mondiale	6 776
composteur	2 500	Métropole	50 000
		groupe SEB (dons)	5 000
Total	64 276	Total	64 276

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 328 072 €, dans le cadre du PATLy, répartis comme suit :

- 30 000 € au profit de la Ville de Lyon,
- 298 072 € au profit de l'association VRAC Lyon Métropole,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 50 000 € au profit de l'association Tiers-lieu de l'inclusion et de l'alimentation Lyon Métropole,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 328 072 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673, selon l'échéancier suivant :

- 262 458 € en 2023,
- 65 614 € en 2024.

4° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant total de 11 307 133 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204, pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309909-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
